

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 28 AOUT 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 28 août 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République est revenu sur l'organisation de la 130^{ème} édition du Grand Magal de Touba et l'importance stratégique du développement maîtrisé des cités religieuses. Il a adressé ses chaleureuses félicitations au Khalif général des Mourides, Serigne Mountakha Bassirou MBACKE et à la communauté mouride.

Le Chef de l'Etat a également félicité le Premier Ministre et les membres du Gouvernement, l'Administration territoriale, l'ensemble des services de l'Etat et des Forces de Défense et de Sécurité pour toutes les mesures prises en vue du bon déroulement de l'évènement malgré les fortes pluies enregistrées durant cette période d'hivernage. Il a indiqué au Premier Ministre la priorité qu'il accorde au développement des cités religieuses du Sénégal, notamment la ville de Touba, deuxième agglomération du pays en termes de population après la capitale nationale, Dakar.

Le Président de la République a rappelé au Gouvernement que Touba devra bénéficier d'un programme spécial d'aménagement et de développement urbain intégrant des volets importants relatifs à l'amélioration des réseaux d'assainissement et des systèmes d'approvisionnement en eau potable.

Par ailleurs, en prélude à la célébration prochaine du Maouloud, il a demandé au Gouvernement de mobiliser les services compétents de l'Etat ainsi que les moyens logistiques adéquats afin d'assurer une bonne organisation des commémorations de la naissance du Prophète Mouhammad (PSL) sur l'étendue du territoire national.

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil avoir convoqué l'Assemblée nationale en session extraordinaire sur un projet de loi portant révision de la Constitution. Ce texte propose la dissolution du Haut Conseil des Collectivités territoriales et du Conseil économique, social et environnemental, deux institutions de la République consacrées par l'article 6 de la Constitution. Cette proposition entre dans le cadre du raffermissement des réformes constitutionnelles, l'amélioration continue du processus de prise de décision des pouvoirs publics et la rationalisation systématique des charges de l'Etat, différents piliers de la doctrine de transformation de la gouvernance publique voulue à travers la mise en œuvre accélérée du PROJET.

Evoquant la question du renforcement de la place de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans la dynamique du PROJET, le Président de la République a demandé au

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'accélérer, sous la supervision du Premier Ministre et en liaison avec tous les acteurs, le processus inclusif de transformation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Il a signalé la nécessité d'une évaluation prospective des réformes et programmes issus des décisions des concertations nationales sur l'avenir de l'Enseignement supérieur d'août 2013. Il s'agit, à partir de cet exercice d'introspection, de repenser en profondeur la politique nationale d'enseignement supérieur, sur la base des résultats et performances du système éducatif national dans sa globalité.

Le Chef de l'Etat a abordé les questions liées aux enjeux, défis et besoins économiques et sociaux majeurs auxquels fait face notre Nation, ainsi que l'urgence de professionnaliser les formations afin d'adapter notre système d'enseignement supérieur au monde de l'emploi. Ainsi, a-t-il demandé au Ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'engager sans délai avec les ministères et acteurs concernés, l'élaboration consensuelle et consolidée d'une stratégie nationale de développement de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en intégrant fondamentalement la montée en puissance du Numérique et de l'Intelligence artificielle. Il a souligné la nécessité d'actualiser la loi n° 2015-02 du 06 janvier 2015 relative aux Universités publiques du Sénégal afin d'asseoir une gouvernance universitaire au niveau des standards internationaux.

A cet effet, le Président de la République a demandé au Gouvernement de réfléchir sur un modèle économique pour les universités publiques et pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en général. Dans cet esprit de transformation, il a souligné l'impératif d'une optimisation des dépenses en veillant à la cohérence de la carte universitaire, avec un accent particulier sur les curricula, les infrastructures, les équipements, les enseignants, les étudiants, les personnels administratif, technique et de service. A cet égard, il a indiqué la nécessité de renforcer les missions et les moyens d'action de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup), entité qui doit mieux superviser les formations et les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur notamment privés.

Dans le même élan, le Chef de l'Etat a insisté sur l'urgence d'un Plan maîtrisé de recrutement d'enseignants dans le supérieur en assurant l'amélioration continue du taux d'encadrement des étudiants ainsi que la gestion juste du cas préoccupant des vacataires en service dans les universités et établissements d'enseignement supérieur publics. Enfin, il a demandé au Gouvernement de mieux développer et valoriser la recherche et l'innovation dans les Universités.

Revenant sur le lancement historique réussi du premier satellite du Sénégal GAINDESAT 1A le 16 août 2024, aux Etats-Unis, le Président de la République a adressé ses vives félicitations au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et à l'ensemble de l'équipe du projet pour le travail exceptionnel accompli et l'engagement collectif exemplaire qui ont permis cette innovation majeure dans la politique spatiale du Sénégal. Il a demandé au Ministre en charge de la Recherche et de l'Innovation de maintenir le cap des investissements pour consolider les performances réalisées dans le développement du spatial, en mobilisant davantage l'Agence sénégalaise d'Etudes spatiales (ASES) et toute

l'expertise nationale autour des impacts de ce projet majeur qui intègre notre doctrine endogène d'un Sénégal souverain.

Face à l'accélération inquiétante du phénomène de l'érosion côtière dans plusieurs localités du Sénégal, le Chef de l'Etat a indiqué que malgré les actions menées, elles restent insuffisantes pour accroître durablement la résilience devant les risques et menaces qui s'accroissent. Dès lors, il a invité le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique à présenter en Conseil des ministres et à vulgariser la nouvelle Stratégie nationale de Prévention et de lutte contre l'érosion côtière. Cette stratégie incitative et prospective doit être assortie d'un plan d'action d'urgence global et de plans spécifiques ciblés pour les zones les plus menacées. Il convient, d'ores et déjà, d'envisager dans les zones à risques, le relogement adéquat des populations sinistrées ou fortement exposées.

Abordant son agenda diplomatique, le Président de la République a informé qu'il effectuera une visite d'Etat en République populaire de Chine, les 03 et 04 septembre 2024, en prélude au 4^{ème} sommet du Forum de coopération sino-africain, les 05 et 06 septembre 2024.

Dans sa communication, le Premier Ministre, tout en relevant les efforts continus déployés par le Gouvernement pour la sécurisation des populations, a jugé utile d'assurer le renforcement du dispositif, face aux actes de délinquance constatés au cours des dernières semaines.

Le Premier Ministre a ensuite invité les Ministres et Secrétaire d'Etat à assurer le suivi étroit de l'exécution des plans sectoriels du second semestre 2024 de leurs départements ministériels respectifs, à l'aune des directives présidentielles, des orientations ressorties des rencontres interministérielles ainsi que des préoccupations des populations et des acteurs économiques.

Revenant sur les décisions et mesures ressorties des réunions, comités et Conseils interministériels organisés depuis la mise en place du Gouvernement, le Premier Ministre a engagé les Ministres à rendre compte de leur prise en charge satisfaisante.

Par ailleurs, le Premier Ministre a fait part au Conseil qu'il a procédé à l'installation, respectivement les 16 et 19 août 2024, du Comité de Commémoration du 80^{ème} anniversaire du Massacre de Tirailleurs sénégalais à Thiaroye en 1944 par les troupes coloniales françaises et de la Commission d'examen des contrats conclus dans les domaines stratégiques au cours des dernières années.

Enfin, le Premier Ministre a informé le Conseil de la poursuite de la matérialisation de la directive présidentielle sur la rationalisation des dépenses publiques, par une lettre circulaire portant sur la réglementation de l'usage des consommables informatiques et des appareils électroniques dans les bâtiments administratifs. Cette mesure, combinée à la suppression du budget 2024 de tout programme jugé non essentiel et aux initiatives en cours ou projetées généreront des économies substantielles à réorienter vers des dépenses plus stratégiques. Ces actions portent notamment sur la récupération des biens soustraits du patrimoine bâti de l'Etat et du parc automobile, le déploiement de l'énergie solaire au niveau des édifices administratifs et techniques, le polissage de la masse salariale, la rationalisation des subventions et des

missions à l'étranger des agents de l'Etat, la dissolution d'institutions non essentielles et le projet de mise en place d'un dispositif de centralisation des achats de matériels et mobiliers de l'Administration.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait la situation hebdomadaire de la gestion des inondations.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- **Monsieur Sékou Oumar SAGNA**, Administrateur civil, matricule de solde n°642 560/I, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement au Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, en remplacement de Monsieur Ousmane Diégue Diame FAYE, appelé à d'autres fonctions.
- **Monsieur André Almamy Fodé Fossar SOUANE**, Commissaire aux enquêtes économiques principal, matricule de solde n°610 931/B, est nommé Inspecteur des Affaires administratives et financières au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le Ministre de la Formation professionnelle,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE